

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DEVE 161 Création du jardin 43/47, rue de l'Ermitage (20^{ème}) - Autorisations administratives nécessaires et autorisation de solliciter le concours financier de la Région d'Île-de-France pour rendre accessible le « Regard des Petites Rigoles ».

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer d'une part des demandes d'autorisations administratives pour l'aménagement du jardin sis 43/47 rue de l'Ermitage (20^{ème}), et d'autre part, de solliciter le concours financier de la Région Ile de France pour rendre accessible le «Regard des Petites Rigoles » ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du jardin 43/47 rue de l'Ermitage (20^{ème}).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter le concours financier de la Région Ile de France pour rendre accessible le «Regard des Petites Rigoles » dans le cadre du projet d'aménagement du jardin 43/47 rue de l'Ermitage (20^{ème}).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est habilitée à signer, au nom de la Ville de Paris, les contrats et conventions d'aide financière fixant les modalités d'octroi des dites subventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 ou ultérieur, rubrique 823, chapitre 13, article 1322.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO